



Direction des Mines

No: 01 /354/DM/E.F/E.K.K/2026

AVIS TECHNIQUE

Concerne : Procès-verbal et Avis de Conformité relatifs à l'étude de faisabilité présentée en vue du renouvellement des Permis d'Exploitation n°s 463, 467, 468 et 469 de la Société **BOSS MINING SAS**.

En date du 26 janvier 2026, la Direction des Mines a reçu de la Commission d'Evaluation des Etudes de Faisabilité « CEEF », le Procès-verbal ainsi que l'avis de conformité relatifs à l'étude de faisabilité présentée en vue du renouvellement des Permis d'Exploitation n°s 463, 467, 468 et 469 de la Société **BOSS MINING SAS** pour avis technique.

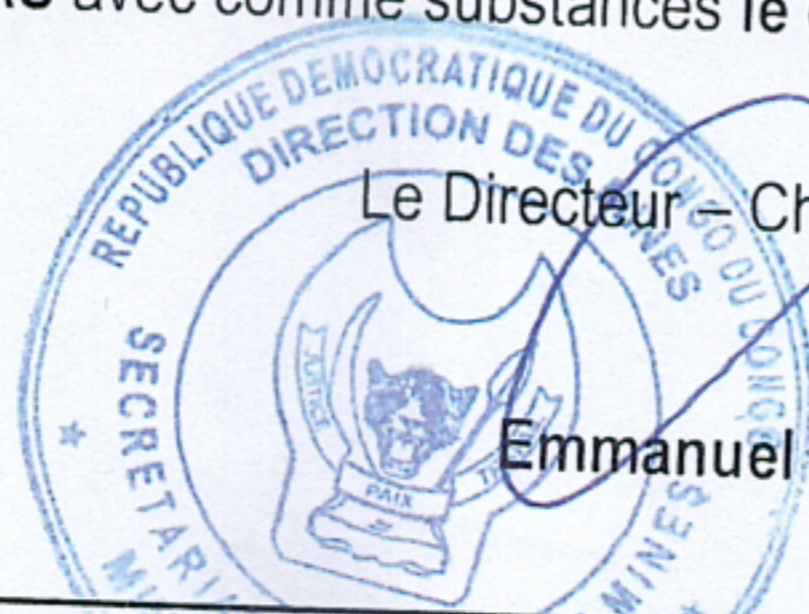
Considérant l'avis de conformité favorable n° 008/CEEF/2025 du 26 janvier 2026 assorti des recommandations suivantes à la Société **BOSS MINING SAS** qui doit :

- Poursuivre la caractérisation chimique et minéralogique des minerais et des rejets de traitement métallurgiques ;
- Tenir à commenter et interpréter les résultats présentés dans plusieurs figures au chapitre III de l'étude (pages 204 à 212 notamment) ;
- Eviter l'usage de la langue anglaise dans l'étude car beaucoup de tableaux sont présentés en anglais sans traduction en français ;
- Présenter le Résumé sur l'étude de faisabilité du projet final conformément à l'Article 53.1 de la Directive ;
- Transmettre à la Direction des Mines, la déclaration notariée de cession de 5 % des parts sociales à l'Etat Congolais, pour l'instruction technique, conformément à l'article 144 du Règlement Minier.

Conformément à l'article 81 de l'Annexe XVI du Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n°18/024 du 08 juin 2018 ;

Faisant siennes les recommandations faites par ladite Commission, tout en demandant à la requérante de s'y conformer dans le meilleur délai ;

La Direction des Mines, conformément aux dispositions sus vantées, émet un avis technique **favorable** quant au renouvellement des Permis d'Exploitation n°s 463, 467, 468 et 469 de la Société **BOSS MINING SAS** avec comme substances le cuivre et le cobalt.



Le Directeur - Chef de Service des Mines

Emmanuel KIANDA KIBAWA